



Flash info : réunion paritaire du 24 janvier 2012

L'UCANSS évolue dans ses ultimes propositions :

- 4 points pour tous sauf les agents de direction et les praticiens conseil à compter du 1er mars (1% de la masse salariale),
- 2 points d'expérience pour les salariés au plafond de l'ancienneté (0.16% de la masse salariale) pendant 5 ans,
- Création d'une prime de résultat des niveaux 6 et 7 (0.20%).

La CFTC considère indispensable d'appliquer des mesures générales non catégorielles et elle propose de reporter la discussion sur les primes à une négociation sur la classification.

La CFTC demande à transformer les 0.20% prévus sur les nouvelles primes de résultats en 1 point supplémentaire pour tous.

La CFTC demande 5 points pour tous et 2 points d'expérience pour les salariés au plafond des 50 points.

Tout cela a un coût identique pour l'employeur.

L'UCANSS revoit le Comex. A suivre...